

12/23

67
25

Discours et Votes

DE

JACQUES BUREAU



JACQUES BUREAU

Contre la Conscription

EN 1917

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

FC
557.5
B87
1921

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

AFFIDAVIT

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Trois-Rivières

Je, Jacques Bureau, avocat, de la cité de Trois-Rivières, étant dûment assermenté sur les saints Évangiles, dépose et dis :

1.— Le discours ci-joint est une vraie et fidèle copie du compte rendu des débats de la Chambre des Communes, du Dominion du Canada, 7-8 George V, 1917, en six volumes, compte rendu qui se trouve dans le troisième volume des dits débats officiels aux pages 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781 et 2782, et que ce discours a été prononcé par moi sur le parquet de la Chambre des Communes le 26 juin 1917, contre la loi ou le bill de la conscription ; j'ai prononcé ce discours dans la langue anglaise pour qu'il soit compris de tous les députés de la Chambre.

2.— La motion de sir Robert Borden pour la deuxième lecture du bill de la conscription et le vote enregistré sur cette motion ci-joints sont une reproduction exacte, correcte et fidèle du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes de 1917, volume trois (III), page 3178.

3.— La motion de sir Robert Borden tendant à la troisième lecture du projet de loi relativement au Service Militaire a été soumise à la Chambre à sa séance du 24 juillet 1917, et la motion et le vote enregistré sur cette motion, tels que reproduits et imprimés dans ce pamphlet sont une reproduction exacte, correcte et fidèle du compte rendu officiel des débats de la Chambre des Communes 1917, volume quatre (4), pages 3857 et 3858.

Je jure que j'ai parlé et voté contre la loi du Service Obligatoire ou de la Conscription, tel qu'il appert par les documents reproduits ci-haut.

Et j'ai signé,

JACQUES BUREAU,

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 4ème
jour de novembre 1921.

ALFRED MARCHILDON,

Magistrat de District.

CANADA
Débats des Communes
COMPTE RENDU OFFICIEL

DISCOURS

DE

L'HON. JACQUES BUREAU, M. P.

Député des comtés de Trois-Rivières et Saint-Maurice, Qué.

SUR LE

SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Chambre des Communes, Ottawa, mardi, 26 juin 1917

L'honorable M. JACQUES BUREAU (Trois-Rivières et Saint-Maurice) : Je ne saurais voter sur cette question sans l'avoir traitée au préalable, parce que je la considère comme la plus grave que l'on ait jamais soumise au peuple canadien, en ce qu'elle touche à la vie et à la liberté du citoyen. En étudiant ce projet, le vrai démocrate et le vrai Canadien, celui enfin qui mérite l'appui de ses compatriotes, doit faire preuve d'une réelle prudence de jugement, en s'efforçant d'en prévoir les conséquences, de découvrir les motifs qui l'ont inspiré et de s'assurer des sentiments et des opinions de ceux qu'il représente. Nous avons le droit et c'est notre devoir d'exprimer nos idées et nos sentiments sur cette question. En dépit de toutes opinions ou de toutes menaces, nous sommes prêts à nous présenter devant le peuple, forts de notre politique et de l'appui des gens sensés.

Notre but, je l'affirme tout de suite, est de faire de la lumière sur le sujet sans soulever les préjugés. Ce que nous recherchons c'est l'union, c'est la confiance mutuelle pour bannir les querelles et la défiance. Nul autre que le Canadien d'origine française de Québec ne sympathise plus sincè-

rement avec les alliés, ni ne désire plus ardemment leur victoire finale, parce que nous habitons un pays où nous sommes en minorité, où nous avons souffert et où nous souffrons en silence pour éviter les luttes intestines, et où, enfin, nos seules sauvegardes sont les traités et la parole donnée ; pour toutes ces causes, dis-je, nous sommes en communion de sentiments avec ces nations européennes, telles que la Belgique, la Serbie et autres petits états balkaniques, qui occupent une position à peu près identique à la nôtre au Canada, non comme minorités évidemment, mais en leur qualité de puissances d'ordre secondaire. Tous connaissent notre reconnaissance proverbiale envers la Grande-Bretagne pour avoir accordé les libertés renfermées dans l'Acte de Québec, et mon honorable ami (M. Sutherland) a confirmé l'énoncé fait dans cette Chambre par l'honorable député de Rouville (M. Lemieux), à savoir que n'eût été des anciens Canadiens, désignés par certains honorables députés sous l'appellation de Canadiens français, le drapeau anglais ne flotterait pas aujourd'hui sur cet édifice, et la conscription n'y serait pas discutée. L'honorable député de Ox-

ford-Sud, après nous avoir bien vaillamment prononcés inférieurs aux Indiens de ce pays, s'est tout de même révélé bon cœur. Il a produit certains documents tendant à démontrer qu'en 1774, la République américaine a proposé au Bas-Canada de s'unir à elle, mais que fidèle à son allégeance le Canadien français a refusé.

L'histoire nous enseigne que l'offre faite au Canada de devenir république indépendante n'eût pas plus de succès ; mais comme, dans l'opinion des éléments que représente l'honorable député, nous sommes incapables d'idées ni de sentiments élevés, ce dernier s'est efforcé de démontrer qu'en fin de compte nous avons agi ainsi par pur égoïsme, qu'après avoir réfléchi nous avons craint de perdre plutôt que de gagner au change tant au point de vue des libertés religieuses qu'à celui de la langue maternelle ou des lois. Mais cela n'indique-t-il pas plutôt que nous avons saisi toute la portée de l'Acte de Québec et que nous avons à cœur de nous comporter à l'égard de la Grande-Bretagne de façon à ne pas lui laisser regretter les concessions accordées ?

Nous avons toujours ressenti de vives sympathies pour la France, pays de nos ancêtres. Je n'ai pas oublié quel deuil avait jeté parmi les Canadiens français de Québec, en 1871, à l'époque de la guerre franco-prussienne, la nouvelle de la défaite de la France par l'Allemagne. Pendant que nous portions notre peine en silence, certains de nos voisins se réjouissaient alors de cette défaite. J'ai dit quels sentiments de gratitude et de sympathie nous ressentions pour les deux nations qui combattent en ce moment pour la liberté du monde. Je fais cette déclaration, parce que, de vive voix ou par écrit dans certains journaux nous avons été accusés de sentiments germanophiles. La vérité est que nous n'avons jamais eu de sympathie pour l'Allemagne, ennemi naturel de la France, et que nos sentiments de défiance et d'animosité contre l'Allemagne ne datent pas d'hier. On n'a donc pas de raison de nous ranger, comme certains députés ministériels l'ont fait, parmi les suppôts de l'Allemagne.

Je parle ce soir comme Canadien. Il me répugne d'employer le mot " Canadien

français " ou le mot " Canadien anglais ", et c'est pourquoi j'emploie le mot " Canadien " tout court. Si cependant je devais établir une distinction entre les races qui habitent le Canada, je me servirais à notre égard du terme, exact du reste, d' " Anciens Canadiens ", (senior Canadians) de ceux qui sont les vrais Canadiens, par opposition aux nouveaux éléments qui forment maintenant la majorité.

A entendre les discours débités jusqu'ici par les membres de la droite, on serait porté à penser que nous penchons plutôt du côté des ennemis des nations alliées. Ces honorables députés nous disent qu'il faut remporter la victoire. Mais certainement ; car tout le monde est d'accord sur ce point.

Durant la courte session de 1914, pas une voix ne s'est élevée pour s'opposer aux projets du Gouvernement ; nous avons dit aux membres du cabinet : " Vous avez carte blanche, allez et remportez la victoire. " La question dont il s'agit en ce moment est celle de savoir s'il convient d'imposer la conscription sans avoir préalablement consulté le peuple.

Allons-nous prendre sur nous de faire des lois sur des matières qui intéressent à ce point notre population sans avoir obtenu son consentement ? Je ne me propose pas, pour ma part, de faire un nouvel accroc à la constitution. Je m'oppose au bill et me déclare en faveur d'un referendum, car je crois que, citoyens d'un pays démocratique, nous ne devons pas légiférer sur des sujets qui touchent à la vie et à la liberté du sujet, si le législateur ne nous y a autorisés spécialement, et dans le cas actuel il nous faut nous en tenir au texte de la loi, à moins que le peuple ne nous ait donné un mandat spécial ?

On a déjà discuté l'aspect légal de la question et démontré, je crois, au delà de tout doute que l'article sur lequel nous nous appuyons pour imposer le service obligatoire au pays ou pour envoyer des troupes en Europe, n'a jamais eu la signification que lui donnent aujourd'hui les honorables députés de la droite. L'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe) a établi irréfutablement le véritable sens de la loi actuelle. C'est un fait connu, que lorsqu'il s'agit d'interpréter un statut,

on ne doit pas lui donner une interprétation qui serve les fins actuelles d'un chacun mais il faut rechercher le sens que son auteur voulait y donner. Pour cela, il faut retourner en arrière et remonter aux origines, constater quelle portée on a reconnu à la loi depuis son adoption et grouper tous ces faits avec les objections et les diverses déclarations faites par ces intéressés, de façon à pouvoir en arriver à une juste interprétation. J'attendais du solliciteur général une réponse aux arguments de l'honorable député de Kamouraska.

Connaissant l'habileté et l'adresse du solliciteur général, la pauvre réponse qu'il a faite m'a grandement surpris. Le représentant de Kamouraska avait cité toutes les lois de 1808 à 1868 pour prouver que les mots "hors du" dans la formule "en territoire et hors du territoire canadien", en parlant de la levée de la milice dans les cas d'urgence, voulaient dire en territoire contigu. Le solliciteur général a commencé par répondre que personne n'a jusqu'ici donné cette interprétation à la loi et il a ajouté que le discours de l'honorable député de Kamouraska "est fait pour distribution dans la province de Québec". Le solliciteur général me permettra de lui dire que la population de Québec, indépendamment du discours de l'honorable député de Kamouraska, sait bien ce que signifie cet article. On l'a discuté, rediscuté et surabondamment depuis 1911. Vous connaissez, monsieur l'Orateur, toutes les discussions que cet article a provoquées et vous savez combien d'encre il a fait répandre.

Le solliciteur général a dit, en second lieu, que l'interprétation "exprimant des doutes quant à notre droit d'envoyer des troupes en Europe" n'est admise que par les agitateurs politiques. Je n'ai pas l'intention de faire de citations, mais on se rappellera que le 1er août 1914, — je crois qu'on trouvera dans le Hansard, l'extrait mentionné par mon très honorable chef dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, — une dépêche a été envoyée par le gouverneur général aux autorités impériales déclarant que le gouvernement était prêt à fournir de l'aide s'il éclatait une guerre alors imminente, et l'on a agité la question de savoir si, en vertu de l'article

69, le Gouvernement avait le droit d'expédier des troupes en Europe. A cette époque, le solliciteur général et le ministre de la Justice occupaient leurs charges. Ils avaient à leur service, pour interpréter les statuts, un homme d'une incontestable autorité et doué des connaissances les plus étendues, un homme qui a eu à s'occuper de cette loi en 1904, quand elle a été soumise à la Chambre, l'auteur d'un livre sur les cas de contitutionnalité — le sous-ministre de la Justice, M. E.-L. Newcombe. Je crois que c'est une autorité légale suffisante et je ne crains pas de dire que le solliciteur général et le ministre de la Justice ont ou manqué à leurs devoirs et négligé d'étudier la loi et de se procurer des renseignements suffisants sur le sujet, ou ils en sont venus à la conclusion qu'ils n'avaient absolument aucune autorité, aux termes de cette loi de milice, légitimant l'envoi de troupes hors frontières.

Le 5 août 1914, le Gouverneur général adressait un autre message aux autorités impériales, mais non pas de sa part; il a toujours dit "Mes conseillers". Qui étaient ses conseillers? L'un d'eux était mon honorable ami le ministre du Commerce et il a beaucoup d'expérience dans les questions de législation. Dans cette communication, le Gouverneur général dit que ses conseillers ont des doutes. Et qu'est-ce qu'ils demandaient? Ont-ils fait appel à la loi de la milice? Non. Ils ont demandé à Sa Majesté le roi de mettre les troupes canadiennes sous l'empire des articles 175 et 176 de la loi militaire anglaise. Est-ce conforme à la déclaration du solliciteur général à savoir que l'interprétation donnée à l'article par l'honorable député de Kamouraska, ne peut avoir été donnée que par un agitateur politique? Je suis heureux, quant à moi, de me trouver en compagnie d'agitateurs politiques tels que Son Altesse Royale le duc de Connaught et des conseillers d'alors de Sa Majesté le roi.

Le solliciteur général donna alors sa troisième réponse. L'honorable député de Kamouraska avait cité les paroles du ministre de la Milice en 1904, et de l'ex-ministre de la Milice dans le présent Gouvernement. Le solliciteur général, suivant son habitude de répondre à un argument par un argument et à une raison par une autre raison, dit :

“Quelle autorité invoquez-vous? Un médecin et un éditeur”. Depuis quand, monsieur l'Orateur, le Canada ou son Parlement a-t-il délégué aux seuls messieurs de la profession d'avocat le droit de présenter des projets de loi en cette Chambre, de les discuter, les expliquer et les faire adopter? Depuis quand le barreau est-il seul à connaître ce qu'elle veut? Le solliciteur général a cité sir Charles Fitzpatrick, qui aurait dit que les troupes pouvaient être envoyées aux Indes; puis il a rejeté l'explication du ministre de la Milice. Si mon honorable ami veut bien consulter les Débats de 1904, Vol. 4, page 6471, il verra ce que dit sir Charles Fitzpatrick :

Dans la rédaction d'une loi il me faut savoir ce que celui qui présente le bill a dans l'esprit. Mes fonctions ne sont autres que de donner effet aux intentions de la personne qui présente le bill.

Par conséquent, je conclus qu'entre le ministre de la Justice et le chef d'un département qui présente un bill, c'est le chef du département qui est la plus haute autorité, car il sait exactement ce qu'il veut et n'envoie son bill au ministre de la Justice que pour sa rédaction en bonne et due forme. C'est là une des raisons pourquoi je soutiens que le récent changement qui s'est produit dans l'interprétation de la loi n'a pas d'autre but que d'accommoder les honorables députés de la droite, qui savent que cette mesure est impopulaire et veulent nous dire : “C'est vous-mêmes qui avez fait cela; vous en êtes responsables.”

Mon opposition au bill s'inspire encore d'une autre raison. Je l'ai déjà dit et ne puis le répéter trop souvent, lorsque dans ce Parlement nous décidons de la liberté du sujet nous devons au moins être les représentants de ce sujet. On ne prévoyait nullement, lorsque l'extension du Parlement a été accordée, qu'un changement aussi radical se produirait dans notre vie domestique. Nous sommes aujourd'hui en session en vertu d'une loi impériale. Nous sommes pratiquement un parlement impérial, et le parlement impérial n'ayant aucun droit de disposer de la vie et de la liberté du sujet, ne peut non plus, je le soutiens, déléguer ce droit au Parlement du Canada. En adoptant cette loi, nous établirions non seulement un mauvais

précédent, mais nous pécherions encore gravement contre la démocratie et la Constitution.

La troisième raison de mon opposition au bill — et cette raison a été alléguée quand le bill anglais de la conscription a été présenté à Westminster — c'est qu'une loi de cette nature ne devrait pas être adoptée sans le consentement général du peuple, et qu'au moins le Gouvernement devrait avoir la confiance de la population. Je soutiens que l'un et l'autre manquent dans le présent cas. L'ex-ministre de la Milice a déclaré que les membres du cabinet n'avaient aucune confiance les uns dans les autres. Dans un discours à Lindsay, il a dit qu'ils s'ingéraient dans d'autres ministères que les leurs et se surveillaient mutuellement, et qu'à son arrivée à New-York il avait été averti de se méfier, car on avait décrété sa mort politique pour son loyal appui du chef du Gouvernement, et qu'enfin le ministre des Finances cherchait sa ruine. Est-ce là une administration bien constituée. Oseriez-vous me dire que le peuple de ce pays a confiance dans un gouvernement dont les membres se méfient les uns des autres? J'affirme que non. Je ne puis tolérer qu'une telle agglomération légifère concernant la vie et la liberté du citoyen.

J'ai une autre raison encore de combattre le bill. Elle peut ne pas être agréé par les honorables députés de la droite, ou par les Canadiens junior; mais elle semble logique à nous les Canadiens d'ancienne souche, et elle me plaît à moi. Notre opposition à ce bill n'a pas pour but de causer du délai et ne s'inspire pas de raisons politiques. Nous luttons pour la préservation de nos principes, et l'un de ces principes est l'inviolabilité des promesses, ou, pour me servir des paroles du ministre du Commerce (sir George Foster) “de la foi jurée”. Il nous a été fait des promesses. Partout dans la province de Québec, on nous a dit et répété que la conscription ne serait pas établie. Je ne vois rien qui ait surgi depuis qui puisse exiger la conscription avant que soient consultés ceux à qui nous avons promis que la conscription ne serait jamais établie, afin qu'ils nous disent s'ils ont changé d'avis comme le Gouvernement a lui-même changé depuis que cette promesse a été faite. Nous

devons tenir à ce que les engagements et les traités soient respectés, car pour nous Canadiens d'ancienne origine, ils sont la seule garantie de nos libertés, et, surtout maintenant que les Canadiens d'établissement plus récent ont acquis la prépondérance, nous ne souffrirons pas si nous pouvons l'empêcher, que ces traités et ces engagements soient violés au Canada, comme ils l'ont été par les Prussiens en Allemagne.

Lorsqu'on nous appelle "Pro-Allemands" et "Prussiens" cela me fait sourire. Si nous devons juger les hommes par leurs actes ces honorables députés penchent plutôt pour le Prussianisme que pour la démocratie et la liberté. Cette question ici n'est pas seulement une question militaire, mais est aussi une question sociale et économique. Il a été dit dans cette Chambre, et jusqu'à présent personne n'y a contredit, que si nous envoyons cent mille hommes de plus de l'autre côté de l'océan nous ne pourrions pas produire suffisamment pour aider les alliés et les garantir contre la famine. J'ai lu tout dernièrement dans le *Free Press* le compte rendu d'une assemblée tenue à Ottawa, assemblée composée de cultivateurs et des membres de la chambre de commerce. A cette réunion, un M. Black, si je me rappelle bien son nom, un employé du Gouvernement, a déclaré que la récolte de cette année donnerait entre 20,000,000 à 30,000,000 boisseaux de moins que l'année dernière. Un cultivateur a dit à cette même réunion que l'agriculture manquait des mains nécessaires. Lord Rhondda a fait un appel du même genre....

Une VOIX : Et aussi lord Shaughnessy.

L'honorable M. BUREAU : Oui, aussi lord Shaughnessy ; et le *Montreal Star* de ce soir publié dans une dépêche de Londres une déclaration communiquée à la Presse Associée par le très honorable R.-E. Prothero, ministre de l'agriculture :

"L'issue de la guerre," a dit M. Prothero, "peut dépendre en dernier lieu du ravitaillement en vivres, et c'est aux cultivateurs américains que revient le rôle le plus essentiel à jouer dans cette grande lutte pour la liberté".

■ M. Prothero a ensuite discuté l'importance de la coopération des cultivateurs américains, et a continué :

■ "Il y a danger que la disette de vivres atteigne un point où elle deviendra insupportable. Il n'y a encore aucun signe que nous approchions de ce point, mais pourrait-on

résister davantage si, par exemple, on venait à manquer de lait par suite de l'inhabilité à nourrir les bestiaux? Car alors la vie des enfants serait mise en danger. L'abondance des vivres est donc une question beaucoup plus importante que la privation des douceurs ordinaires de la vie, ou même qu'une diminution dans l'usage des choses ordinairement considérées nécessaires.

Ce nous est donc un grand soulagement que d'apprendre que les cultivateurs des États-Unis coopèrent avec les alliés ; qu'ils comprennent pleinement le rôle essentiel qu'ils jouent dans cette lutte pour la liberté, qu'ils apportent à leur travail un grand esprit de sacrifice et d'endurance et qu'ils sont déterminés à dépenser toutes leurs forces pour gagner la guerre sur les terres arables des États-Unis. Qu'ici et là-bas Dieu protège la charrue."

Cet appel ne vient pas de ce côté-ci de la Chambre ou de gens qui veulent embarasser le Gouvernement, mais du ministre de l'agriculture en Angleterre. L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) a donné, l'autre jour, lecture d'une annonce publiée dans un journal de Chicago à la demande du Gouvernement canadien, invitant 60,000 hommes à venir au Canada pour cultiver le sol, et leur garantissant qu'ils ne seraient pas soumis à la conscription. Pourquoi accepter aujourd'hui ceux qui émigrent des États-Unis au Canada, pourquoi donner notre argent aux Américains et envoyer nos propres gens sur le champ de bataille? S'il est impossible de remplir les vides dans cinq divisions, alors n'en faites que quatre ; si vous n'y pouvez réussir pour quatre, contentez-vous de trois ; mais ne vous rendez pas coupables de meurtre, n'affamez pas et ne laissez pas mourir de faim celui que vous avez envoyé à l'armée. Je vois sourire le ministre du Travail (M. Crothers), mais je puis lui dire que l'on n'a pas encore démontré à la Chambre que l'envoi d'un plus grand nombre en dehors du pays ne nuira pas à notre agriculture.

Il y a dans cette question un côté auquel je ne puis toucher sans une certaine douleur ou regret. On nous a donné les raisons pour lesquelles on imposait le service obligatoire ; mais les feuilles indiquent généralement de quel côté souffle le vent. Je dis que les raisons que l'on a données jusqu'ici sont une insulte à ma province. Bien que le sujet soit grave, les expressions dont on s'est servi indiquent évidemment que l'on exprime des sentiments que l'on a depuis longtemps derrière la tête. Le solliciteur général (M. Meighen) nous a dit,

l'autre jour : " Nous, Canadiens anglais, avons les sentiments les plus tendres à l'égard de nos compatriotes français." En songeant aux écrits de l'*Orange Sentinel*, du *Toronto News* et autres journaux de Kingston et d'Hamilton, je me suis dit, ces hommes sont de grands acrobates en paroles, car si les sentiments exprimés dans les journaux à l'égard de la province de Québec sont des sentiments d'amitié, je ne comprends pas l'anglais.

On a dit que l'enrôlement volontaire avait manqué son but. En présentant ce bill, le premier ministre nous a dit qu'en 1915 et en 1916 certains délégués étaient venus lui demander de suspendre ou de diminuer le recrutement. L'ancien ministre de la Milice a dit qu'en mars 1916, on ne lui a pas demandé de cesser le recrutement, mais qu'on lui a dit d'y mettre une sourdine et de le laisser se ralentir quelque peu. Conséquemment si le recrutement volontaire n'a pas réussi, la faute en retombe sur ceux qui l'ont entravé.

L'ancien ministre de la Milice assure que les chefs des grandes industries poursuivaient le premier ministre de leurs sollicitations, dans la crainte qu'ils avaient de manquer d'ouvriers. Avec sa hardiesse habituelle, l'ex-ministre déclare qu'ils se sont également présentés devant lui, mais qu'il les a vite évincés ; que, pour n'avoir pas eu le même courage, le premier ministre leur a cédé. Il ajoute qu'ils ont également poursuivi de leurs doléances le ministre des Finances, et que celui-ci a eu peur de voir arriver Toronto en armes. Et ce sont là les hommes qui proclament l'échec du volontariat. Si le volontariat a échoué, c'est qu'ils y ont eux-mêmes mis obstacle.

Je désire maintenant toucher un mot de ce travail de recrutement dans la province de Québec. Mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) a fait, l'autre soir, une déclaration dont se sont moqués nos amis de la droite qui ont parlé contre le recrutement dans la province de Québec. Il a dit qu'une des fautes du Gouvernement, c'était de n'avoir pas employé à cette propagande les officiers qu'il fallait ; et cette assertion, je la fais mienne. Si l'on avait envoyé à Toronto ou ailleurs dans la province d'Ontario comme officier recruteur un Canadien français ne sachant pas

un mot d'anglais, quelle réponse aurait-on fait à ses efforts ? On ne l'aurait pas toléré une minute ; on l'aurait escorté jusqu'au chemin de fer en lui disant : Allez apprendre l'anglais et repassez. Dans la province de Québec, le solliciteur général nous déclare, avec la bienveillance que l'on sait, que les officiers recruteurs de langue française étaient légion et qu'il en avait la liste ; même, à première vue, il l'avait prise, dit-il, pour une liste de recrues. S'ils étaient légion, qu'ont-ils fait ? Ils avaient mis dans l'ombre un officier que je connais, que j'ai vu à l'œuvre dans les camps de Trois-Rivières où il commandait à dix ou même quinze mille hommes à la fois. C'était un officier d'expérience et tout à fait compétent. Je parle du colonel Pelletier, que j'ai vu en service actif dans l'ouest au temps de la rébellion. Il avait été blessé dans la lutte, d'où il est revenu pour prendre le commandement du district de Québec, et il est parti de là pour la guerre Sud-Africaine. On ne dira pas de cet homme qu'il était sans expérience. Il était aimé des recrues réunies au camp de Trois-Rivières, qui avaient confiance en lui. Le colonel Roy était un officier de même condition à peu de chose près, et le général Lessard en était un autre. Aussi, lorsque j'entends dire que le colonel Lessard n'a pas fait de recrues, ma réponse est qu'il a mal débuté, qu'on ne l'a pas encouragé et qu'il s'est joint au colonel Blondin, toute sa vie opposé au recrutement, si bien que l'on hésitait à croire qu'il avait changé d'idée sur son chemin de Damas. Le général Lessard a débuté et on lui prédisait la réussite ; mais, en réalité, on ne voulait pas que le recrutement réussit dans la province de Québec.

Quand un homme part en guerre, qu'il va donner sa vie ou répandre son sang pour une cause, il veut avoir pour camarade quelqu'un en qui il ait confiance et sur qui il puisse se reposer. Il désire marcher avec quelqu'un dont il sait qu'il peut avoir la sympathie. Si nous devons en juger par les sentiments que certain groupe manifeste à notre égard, les Canadiens français n'ont aucune raison d'attendre quelque sympathie de gens qui ne sont pas de leur race. J'ai été étonné de lire dans les journaux que, dans une réunion à Queen's Park, celle

dont parle mon honorable ami de Russell (M. Murphy), un soldat revenu du front a déclaré que, si le Gouvernement voulait contraindre les étrangers au service militaire, les soldats revenus du champ de bataille se battraient contre les Canadiens français. Ce qui m'étonne, ce n'est pas tant cette déclaration que la manière dont elle a été accueillie, l'ovation faite à celui qui venait d'exprimer un sentiment dont jamais en ce pays on ne devrait tolérer la manifestation. Ce sentiment, on ne le montre pas qu'à Toronto; il s'est répandu et l'on a pu voir dans la presse que, dans les rues de Québec, des soldats blessés avaient été insultés, qu'à Fraserville et à la Rivière-du-Loup, on avait lancé des pierres contre des trains où se trouvaient des soldats. Nous avons tout de suite demandé une enquête, et il en a été déposé un rapport sur le bureau de la Chambre.

Afin de voir s'il on y trouve de quoi expliquer l'insuffisance du recrutement dans la province de Québec, je vais lire ce que rapportent de cet incident ceux que le cabinet a chargé d'ouvrir une enquête. Au paragraphe 10 du rapport N° 172, il est dit :

La majeure partie des soldats croit si bien que la province de Québec n'a pas encore fait tout son devoir en ce qui regarde l'envoi de troupes outre-mer qu'ils expriment leur opinion aux citoyens de cette province en termes énergiques chaque fois que l'occasion s'en présente, et cela semble avoir eu un effet sur les engagements volontaires dans ces localités.

Inutile de dire, monsieur l'Orateur, que ces accusations n'ont aucun fondement, puisque le rapport de la commission établit que rien ne les a légitimées et que de plus, dans certains cas, ce sont les militaires qui ont attaqué les civils, que si les premiers ont à se plaindre de ceux-ci, ce ne peut être que d'avoir reçu la réciproque. Ces gens étaient-ils satisfaits du blâme déversé sur les Canadiens français dans les limites du Canada? Non, monsieur l'Orateur.

Afin de mettre en lumière cette hostilité, et la position qui nous est faite, je me propose de communiquer un câblogramme à la Chambre. Le rapport de cette commission militaire est daté du 18 mai. Le 19 juin, un câblogramme fut expédié de Londres

à l'adresse de l'honorable député de Rouville. Il est ainsi conçu :

Hon. Rodolphe Lemieux,
Ottawa.

Un major de la Colombie-Britannique dit à un journaliste que son régiment avait été attaqué et insulté en traversant la province de Québec. Pouvez-vous m'envoyer le rapport du comité d'enquête?

(Signé) Pelletier.

M. Pelletier est le représentant de la province de Québec à Londres. Comme l'a dit mon honorable ami de Rouville, on empoisonne la presse américaine. Eh bien, maintenant quelqu'un essaye d'empoisonner l'esprit du peuple anglais de l'autre côté de l'océan, sachant que ces accusations sont fausses, qu'une enquête a été faite par les autorités militaires et que leur rapport a établi la fausseté des accusations après la publication du rapport, voilà qu'on expédie cette dépêche pour s'assurer de la vérité d'affirmations faites par des gens rendus maintenant de l'autre côté de l'océan à titre d'officiers dans l'armée canadienne.

M. LAFORTUNE : Qui envoie ce message?

L'hon. M. BUREAU : Monsieur Pelletier, le commissaire de la province de Québec à Londres. La persécution s'arrête-t-elle en Angleterre? Non, monsieur; elle va plus loin, elle traverse la Manche et va droit aux tranchées. L'autre jour, j'ai lu dans un journal une lettre d'un jeune Canadien français de la province de Québec, disant que même dans les tranchées, presque tout ce qu'ils avaient à lire, était un journal qui dénigrait et diffamait les Canadiens français, un journal de Toronto, qui a pour titre *Jack Canuck*. Voilà l'espèce de journaux qui circulent dans les tranchées, et voilà le respect qu'on professe, non seulement pour les lâcheurs, mais encore pour les hommes qui sont allés au front verser leur sang.

L'insulte nous poursuit, non seulement depuis le commencement de la guerre, mais longtemps auparavant; nous avons enduré notre mal en patience. Le groupe d'hommes qui déploie tant d'activité contre nous ne saurait se rendre compte de la situation. Qu'ils me permettent de leur dire que les navires qui ont transporté de

ce côté de l'océan les Canadiens français n'étaient pas en acier, n'étaient pas des palais flottants. Le Français en Amérique, n'est pas allé loger à l'hôtel Windsor, déployer une carte du Canada, tirer son carnet de chèques et décider où il allait placer ses milliers de dollars. Il n'est pas venu non plus y chercher la richesse. Son courage et un grand cœur, voilà ses armes et son capital.

La paix et le bonheur voilà la richesse qu'il ambitionnait. Au lieu d'un transatlantique en acier, à hélices jumelles, il avait sa petite barque, lorsqu'il atterrit sur les rives du Saint-Laurent, lorsqu'il mit pied à terre, pour y conquérir sur la forêt et contre les aborigènes un morceau de terre pour y vivre en paix et y élever sa famille, il se trouva satisfait. Se créer un foyer pour ses descendants, adorer son Dieu selon sa foi, parler sa langue et trouver son bonheur avec sa famille au coin de l'âtre, voilà ce qu'il voulait. Cet homme ne saurait avoir la même mentalité que celui qui est venu au Canada il y a vingt-cinq ou trente ans.

Enraciné au sol, sa seule patrie au monde est le coin de terre acheté par son ancêtre à la sueur de son front et au prix de son sang. Nous sommes fiers du sang français qui coule dans nos veines, mais on ne saurait nous appeler Français, nous sommes Canadiens. Un jour, la victoire nous abandonna, il nous fallut changer notre allégeance, nous soumettre à un nouveau régime. Nous avons accepté de bonne grâce ce nouveau compagnonnage, désireux de vivre en paix avec ces derniers arrivés. A ce moment les Canadiens d'ancienne origine avaient la prépondérance du nombre, 70,000 contre 3,000 ; et cependant, lorsque des hommes de notre race, Lafayette et Rochambeau, vinrent nous demander de trahir notre serment de fidélité et de faire cause commune avec les colonies anglo-américaines, nous avons su refuser. Nous avons su rester fidèles, nous avons juré fidélité à nos nouveaux associés. Que ceux qui révoquent en doute notre loyalisme aillent dans la province de Québec, sur la grand route nationale du Saint-Laurent, et là ils verront que le Canadien français, en avant de sa maison, a le témoin de sa promesse ; ils verront, plantée sur chaque

ferme la Croix, qui rappelle au Canadien français qu'il ne saurait être parjure à la Couronne anglaise — et il ne le sera jamais. Pour mettre en lumière l'hostilité d'un certain groupe, il suffit de retenir ce qui s'est passé ici cet après-midi. J'ai été ébahi des réponses de l'honorable député de Parry-Sound (M. Arthurs). Mon honorable ami de Cap-Breton lui a posé une question. Le député de Parry-Sound affirmait qu'il ne restait qu'un millier de Canadiens français au front, qu'un régiment avait été décimé, qu'il n'y avait en Angleterre que des officiers et des sous-officiers. Alors mon ami lui posa une question, à peu près en ce sens : Vous avez dit qu'il y avait de 5,000 à 6,000 Canadiens français ; qu'un régiment avait été décimé ; que 1,000 étaient dans les tranchées ; où sont les autres ?

L'honorable député a répondu : Ils doivent avoir déserté.

Plusieurs DÉPUTÉS : Honte, honte !

L'hon. M. BUREAU : M. l'Orateur, est-ce là de la noblesse, de la générosité, je vous le demande, est-ce de la bonne foi britannique — est-ce même décent ? Je réponds non.

M. C.-A. WILSON (Laval) : C'est allemand.

L'hon. M. BUREAU : Pensez-vous qu'une mère qui a un cœur dans la poitrine, ou un père qui a du sang dans les veines dira à son fils de s'enrôler sous des hommes qui expriment de pareils sentiments ? Quel traitement peut-il en attendre ? Vous dites : Allez combattre les Prussiens, au nom de la liberté, au nom de la démocratie, partez pour combattre les Prussiens. Pourquoi ? Parce que l'ennemi a appelé ses engagements des chiffons de papier, parce qu'il a écrasé sous sa botte la nation la plus faible, la Belgique, parce qu'il a essayé de faire disparaître de la surface du globe les petites nations des Balkans ; et du même coup, vous traitez ainsi vos compatriotes, vous traitez ainsi les hommes des tranchées. Lisez la liste des pertes, et vous verrez que quelques-uns ont déserté par la porte de la mort pour aller dans un monde meilleur, qu'ils ont déserté en répandant leur sang, qu'ils ont déserté en prenant Courcellette et je demande à un 'gentleman' qui dit avoir été dans les tranchées, à un 'gentle-

man' qui dit avoir levé un régiment et qui n'a que des paroles d'outrage pour des hommes qui ont perdu leur vie, je lui demande : Allons-nous nous enrôler pour servir avec des gens comme vous ? Et alors, M. l'Orateur, ces messieurs viendront.....

Quelques DÉPUTÉS : Ne l'appellez pas un gentleman.

L'hon. M. BUREAU : Ce n'est pas lui que j'appelle ainsi, je parle à ces messieurs de la droite en général. Ils viendront et nous appelleront la brigade au foie-blanc, l'association des pieds froids, la bande des embusqués.

Se figurent-ils que nous allons emboîter le pas derrière eux ? Quel est l'homme assez fou pour aller s'enrôler, quand il sait qu'il sera plus maltraité par ses propres officiers que par les Prussiens sur le champ de bataille ?

Cette campagne de dénigrement et de calomnies a été commencée contre mes compatriotes par un certain élément de la province d'Ontario. Notez bien que nous faisons exception pour certaines personnes bienveillantes. Un mouvement s'est fait en vue de déterminer une meilleure entente entre les deux provinces. Il y a eu une députation de la Bonne Entente. J'ai eu le plaisir d'être présent quand elle est venue à Trois-Rivières, et je puis dire que tous ses membres ont été charmés et que quelques-uns ont été surpris de ce qu'ils ont vu. La visite a été rendue, mais quelques rédacteurs titrés en ont ri et s'en sont moqués.

Ce que nous voulons maintenant, M. l'Orateur, c'est l'unité. Nous ne voulons ni lutte, ni combat ; nous voulons comprendre que nous ne formons qu'un seul peuple combattant pour une cause commune et qu'il n'y a dans ce pays aucune race supérieure ou inférieure. Je ne consentirai jamais à ratifier la rupture d'engagements solennels. Je ne serai jamais satisfait tant qu'une classe de citoyens sera mise à l'écart comme indigne d'être canadienne.

Comme je l'ai dit, le député de Parry-Sound (M. Arthurs) et le député d'York-Nord (M. J.-A.-M. Armstrong), ne sont pas les seuls.

Nous qui comptons sur les traités et les engagements pour notre protection, nous

avons entendu dans cette Chambre les déclarations de députés qui prétendaient représenter le peuple et qui ont dit qu'ils ne se souciaient pas de la Constitution. Pour ne pas être injuste envers l'honorable député, je citerai son discours.

M. Armstrong d'York-Nord s'est exprimé ainsi :

Je dois avouer que la raison qui rend la conscription nécessaire, c'est que le Canada français a manqué à son devoir.

Plus loin, il ajoute :

Pour moi, personnellement, que le projet soit constitutionnel ou non, je n'en ai cure. Personnellement, je crèverais douze fois la Constitution, si elle nous empêchait d'aider notre jeunesse au front et de soutenir le bras du Canada dans ce conflit.

Revenant au commencement de son discours, je constate qu'il a déclaré ceci :

Ceux qui sont au fait de l'histoire politique de la partie de la province que j'habite ne sont pas sans savoir que la circonscription d'York-Nord réclame depuis longtemps l'honneur d'avoir donné naissance au mouvement réformiste, d'avoir fourni à la vie publique des hommes tels que George Brown, William Lyon Mackenzie, sir William Mullock et sir Allen Aylesworth, dont les noms sont pour ainsi dire inséparables de l'histoire et des principes du libéralisme des anciens jours.

Sir William-Lyon Mackenzie et George Brown ne sont plus, mais il y a des hommes vivants aujourd'hui qui doivent trouver un changement considérable dans la circonscription d'York-Nord. J'ai eu le plaisir d'être intimement lié avec l'un d'entre eux, sir Allen Aylesworth ; personne n'avait plus que lui le respect de la Constitution et je me demande comment il se fait qu'aujourd'hui la division d'York-Nord envoie au Parlement un homme qui veut crever la Constitution ? Il ferait mieux d'aller crever d'abord les Prussiens.

Pourquoi combattons-nous et pourquoi nous demande-t-on de combattre l'ennemi même que les alliés combattent.

On nous demande de combattre parce que la Constitution, l'engagement ou le traité qu'a signé l'Allemagne de protéger une petite nation, la Belgique, a été dédaigneusement traité de chiffon de papier par ce pays sans foi. Et nous avons de l'autre côté l'honorable député d'York-Nord, qui s'écrie : " Je suis prêt à déchirer en

morceaux le traité ou le contrat qui vous protège en tant que minorité. Au nom de la liberté, je vous réduis en esclavage. Au nom de la démocratie, je vous charge de chaînes."

Je me souviens encore de l'indignation qui agitait l'honorable ministre du Commerce à l'époque où le Parlement adopta la loi créant les nouvelles provinces de l'Ouest. Il me rappelait le prédicant dans un vieux temple des états du sud, lorsqu'il nous faisait entendre le cliquetis des menottes dont nous chargions les bras des jeunes gens des plaines de l'ouest et qu'il mettait dans leur bouche cet appel déchirant : Donnez-moi la liberté ou la mort.

Mais à quoi donc devons-nous nous attendre à l'heure actuelle? Est-ce que la Prusse s'est transportée sur le continent américain? Le kaiserisme s'implante-t-il à Ottawa? L'honorable député est-il sujet à des crises épileptiques ou bien est-ce de l'aberration mentale? Je ne sais trop quoi penser. Allons-nous devenir des esclaves ou être traités comme si nous l'étions? Je dis que non.

L'ex-ministre de la Milice (sir Sam Hughes) l'a déclaré l'autre jour, l'une des influences qui ont le plus contribué à rendre le recrutement impopulaire, c'est que certains recruteurs ne trouvaient rien de mieux à dire, en prenant la parole dans les réunions publiques, que de traiter tout le monde de poltrons (slackers). Et il a ajouté : "Les jeunes gens, devant ces insultes, refusaient de s'enrôler".

Que nos amis de la majorité, monsieur l'Orateur, n'aillent pas croire que parce que nous sommes en minorité, nous allons quitter le pays. Qu'ils ne s'imaginent pas que les injustices ou les menaces sont de nature à nous effrayer, soit dans cette Assemblée, soit dans le pays.

Quelques DÉPUTÉS : Très bien ; très bien.

L'hon. M. BUREAU : Voyons un peu comment débute le discours de l'honorable député de Parry-Sound (M. Arthurs). Il commence par citer les paroles de l'honorable représentant de Saint-Hyacinthe (M. Gauthier), qu'il interprète comme étant un appel à la résistance, si l'on tente d'en appliquer les dispositions. Pourquoi l'honorable député s'en scandaliserait-il? N'y

a-t-il pas en ce moment un ministre dans le cabinet de la Grande Bretagne qui a déclaré qu'il résisterait par la force des armes à la loi sanctionnée par son souverain? Or les admirateurs de sir Edward Carson lui ont, un jour, présenté une épée d'honneur à cause de l'attitude qu'il avait prise sur la question du Home Rule. Dans cette circonstance, le gouvernement actuel, qui a l'appui de l'honorable député de Parry-Sound, était représenté à la cérémonie par le ministre des Chemins de Fer et Canaux du Canada (M. Cochrane). L'honorable député de Parry-Sound s'autorise-t-il du précédent anglais? Est-il plus anglais et plus loyaliste que le roi lui-même? Pour quelle raison se montre-t-il aussi scandalisé à cet égard? Pour quelle raison fait-il un crime à un collègue des opinions qu'il a exprimées? Est-ce parce qu'il est de la province de Québec?

Je vois ici, ce soir, l'honorable député de Grey-Nord (M. Middleboro). Au cours de ses observations, l'autre jour, il a posé la question suivante au chef du parti libéral : Qui dirige l'opinion publique dans la province de Québec? Il a essayé de lui faire porter la responsabilité de toutes les flétrissures et de toutes les calomnies qui s'accumulent contre la race canadienne française. Quels sont ceux qui dirigent l'opinion publique, a-t-il demandé? Et il a répondu : "Le chef de l'opposition descendra dans Québec et avec l'aide de sir Lomer Gouin, il gagnera 60 sièges sur 65 que possède la province dans l'enceinte du Parlement fédéral. Alors, comment se fait-il donc que vous ne puissiez trouver cinq ou six hommes de bonne volonté pour aller prêcher à vos gens l'obligation de s'enrôler? A mon tour, je demanderai à l'honorable député de Grey-Nord : quel est donc celui qui dirige l'opinion publique dans la province d'Ontario? Quel est donc l'homme qui fait le tour de cette province et en revient avec 69 sièges sur 82 qu'elle possède au Parlement fédéral? Est-ce qu'il ne pourrait pas trouver parmi les amis ou les politiciens de son entourage, parmi ses amis tories, cinq ou six hommes de bonne volonté pour parcourir la province d'Ontario et dire à sa population : Arrêtez donc cette campagne d'injures. Nous ne vous demandons pas de répandre votre sang, nous ne

vous demandons pas d'aller vous battre, nous vous prions uniquement de mettre un terme à cette campagne d'insultes et de calomnies et de ne pas chercher toujours à déprécier vos concitoyens de la province voisine quand vous prenez la parole du haut des tribunes publiques."

Si la Chambre veut bien me le permettre, je me risquerai à faire une prédiction : c'est que la province de Québec ne fera pas entendre de récriminations quand la paix sera rétablie au sein de la population. Je me permettrai de le dire à nos honorables amis de la droite, le Canadien de la province de Québec n'a pas peur des Prussiens. Il a bien plus peur de son voisin, qui ne lui témoigne jamais de sympathie, mais qui le hait profondément, il le sent bien. Nous ne savons pas haïr, mais nous pouvons refuser notre confiance. Il n'est pas dans notre nature de nous réjouir du malheur des autres. Il n'est pas dans notre nature de nous repaître des souffrances des autres. Nous sommes très défiants, mais quand le sommes-nous ? Nous nous défions lorsque nous sentons que nous sommes environnés de haine et nous sentons que nous sommes haïs, lorsque nous sommes témoins de la campagne systématique de calomnies qui est menée contre nous. Lorsque ce venin filtre aux États-Unis, nous en ressentons les atteintes ; lorsqu'il traverse l'océan, nous le ressentons encore ; s'il se réfugie dans les tranchées sur la ligne de feu, nous en avons encore conscience, mais lorsqu'il s'introduit dans l'enceinte de la Chambre des communes, la situation devient intolérable.

En terminant son discours, l'autre jour mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Guthrie) a fait un vibrant appel à ses collègues, affirmant que la voix des morts demandait des renforts au front. Ah ! si les ombres de ceux qui sont morts pour la patrie pouvaient revenir voltiger au-dessus de cette Assemblée et être témoins de ce qui s'y passe, ils diraient assurément : Est-ce en vain que nous avons sacrifié nos vies ? Avons-nous versé notre sang pour rendre esclaves des hommes libres ? Voulez-vous nous déshonorer en faisant fleurir nos tombes par des esclaves au lieu d'hommes libres ?

Nous avez-vous appelés au nom de la liberté pour aider à réduire les autres en

servitude ? Si vous nous avez appelés au nom de la liberté pour travailler à assurer le respect des traités, gardez-vous de verser dans le prussianisme ; envoyez non pas des esclaves mais des hommes libres, planter des fleurs sur nos tombes, nous crieraient les morts.

Que sera cette armée composée de soldats qu'on aura forcés d'aller à la guerre ? A l'époque de la guerre de Sécession, on répétait qu'il fallait deux bons soldats pour tenir une recrue dans le rang. N'étant pas militaire, je ne saurais dire si c'est vrai ou non.

On a fait allusion à la question posée, l'autre jour, par l'honorable député de Montcalm (M. Lafortune) : Révoquerait-on la loi scolaire dans le cas où nous nous enrôlerions ? Le Canadien français tient surtout à trois choses : à son foyer, à sa foi et à sa langue. On sait qu'il est impossible de déraciner cet arbre qui a tant profité depuis trois cents ans. Le Canadien français est prêt à mourir pour la défense de son foyer, mais voici qu'on s'est imaginé de dire : Isolons Québec, et, à cette fin, montons l'opinion publique contre cette province, tâchons d'user d'assez mauvais procédés à l'égard des Canadiens français pour qu'ils finissent par s'indigner et que leur indignation nous donne raison de prétendre qu'ils ne méritent pas la protection de la loi et que nous pouvons les traiter comme ces Indiens mentionnés par l'honorable député de Oxford-Sud (M. Sutherland), c'est-à-dire les renvoyer à leurs réserves et les y tenir enfermés.

Pour ce qui est de la foi du Canadien français, que n'a-t-on pas dit du clergé de la province de Québec, que n'a-t-on pas publié à son sujet ? Dans cette Chambre même, un ancien ministre de la Couronne l'a traité de parasite et a dit qu'il faudrait le chasser. J'ai lu, l'autre jour, dans un journal qu'il y avait 80,000 de ces parasites qu'il faudrait faire disparaître du pays. Au fond, ces honorables députés de la droite n'ont aucun grief sérieux à invoquer contre le clergé ; ils reconnaissent qu'il a rempli une noble mission, mais ils tâchent de le déprécier, parce qu'il est cher au Canadien français. Pour ce qui est de la langue, quand nous avons demandé, ici, l'année dernière, une expression de

sympathie à l'égard des Canadiens français établis dans l'Ontario, la députation nous l'a refusée.

M. LALOR : A en croire l'honorable député, quelqu'un de la droite aurait attaqué le clergé de la province de Québec. Aurait-il la bonté de nous dire qui est celui-là ?

L'hon. M. BUREAU : L'honorable député de Victoria (sir Sam Hughes) ; mais je ne saurais dire en quelle année.

M. MÉDÉRIC MARTIN : C'était en 1910.

Une VOIX : Nous ne l'avons pas oublié.

L'hon. M. BUREAU : Nous avons discuté, dans cette Chambre, une motion demandant une expression de sympathie à l'égard des Canadiens français établis dans l'Ontario, demandant si la députation était d'avis qu'on ferait bien de ne pas abolir l'enseignement du français dans les écoles de l'Ontario. On se rappelle comment cette motion fut accueillie. Voici ce qu'on a pratiquement répondu à la requête présentée par les Canadiens français de l'Ontario : Les privilèges dont vous parlez dépendent de la Constitution, ils ne s'étendent pas au delà des limites de la province de Québec, et ils ne doivent pas les franchir. Donc, la seule conclusion à tirer, c'est que si vous voulez jouir de ces privilèges, vous devez retourner dans la province de Québec. J'ai ici une opinion qui fut exprimée non par un Canadien français, non dans un journal de la province de Québec, ni même du Canada ou des États-Unis, mais dans un journal publié en Angleterre, par M. G.-K. Chesterton, sous le titre de *New Witness*. Voici ce que j'y trouve à la page 78 du numéro du 24 mai 1917 :

Étant à célébrer la fête de l'empire, il est peut-être à propos que nous demandions ce qu'est la charte de notre empire. Le général Smutts disait récemment : " L'Empire britannique ou cette agglomération de nations britannique tient non pas à unifier, à uniformiser, à assimiler, ni à dénationaliser les différents groupes dont il se compose, mais à y répandre une vie plus complète, plus riche et plus variée, et même les nations qui, comme la mienne, ont été en guerre avec vous, doivent comprendre qu'elles et leurs intérêts, leur langue, leur religion, le progrès de leur éducation, sont tout aussi bien assurés et garantis sous l'égide du drapeau britannique, que ceux de vos propres enfants et de vos propres congénères ".

Voici le commentaire de l'écrivain :

Or, en ce moment même, le Canada fait mentir ces paroles. Il était déjà assez mal de traiter le Canadien français d'embusqué et de répandre cette calomnie, comme on l'a fait. Mais la fausseté de ces dires a été efficacement démontrée par le journal de Montréal connu sous le nom de *la Presse*. Il se présente maintenant quelque chose de plus sérieux qu'une vulgaire insulte. Le Canadien français est privé du droit de parler sa langue. En dépit de nos garanties solemnelles, l'usage du français à la Législature du Manitoba a cessé depuis longtemps ; mais voici maintenant que les écoles françaises séparées sont abolies — elles ont reçu le coup de grâce, il y a quelques mois. Dans la province d'Ontario ce sera désormais un crime d'enseigner le français aux petits garçons et aux petites filles de race canadienne-française, dans les écoles canadiennes-françaises.

La peine imposée est une amende de \$500. ou six mois de prison, et si les citoyens canadiens-français d'Ontario refusent de se soumettre humblement à cet inique règlement ils sont menacés du sort du Manitoba : leurs écoles seroient supprimées. Que dit le général Smutts ? " Même ces peuples qui ont combattu contre vous comprennent que leurs intérêts, leur religion, leur langue et leurs mœurs sont aussi en sûreté sous le drapeau britannique que ceux de vos enfants et de votre propre sang dans vos foyers." Mais durant la guerre de l'Indépendance américaine les Canadiens français se sont ralliés au drapeau anglais et voilà comment ils sont récompensés. Le Conseil privé a déjà refusé réparation. Mais à l'occasion de la fête de l'Empire nous ne saurions nous réjouir de ce que dans cet Empire " libre " soient imitées les méthodes suivies en Prusse, en Pologne et en Alsace-Lorraine."

Ceci n'est pas de la plume d'un Français et ne vient pas d'un journal de Québec ; c'est d'un journal publié à Londres. Rapprochons ces paroles de ce que disait le *Toronto News* du 2 juin 1914, quelques jours avant la guerre ? Sans vergogne il écartait le pacte fédératif, disant que : " Des traités qui existent depuis cent ans doivent être interprétés à la lumière des nouvelles circonstances ". Exactement deux mois et trois jours plus tard le chancelier actuel se servait du même langage au Reichstag. On nous dit maintenant : Vous de la province de Québec n'éprouvez aucun enthousiasme et ne ressentez aucune inspiration. Comment peut-il en être autrement, monsieur, quand on nous force à combattre chez nous. On nous attaque comme si l'on voulait nous isoler. On nous calomnie et on nous vilipende. Est-ce pour nous un encouragement ou une source d'inspiration ? Le jour où nous fermerons les yeux à la lumière, où trouverons-nous un ami, d'où nous viendront les paroles de consolation qui sont si nécessaires à cette heure suprême ? Quand nous ne voyons autour de nous que haine et

calomnie sans entendre jamais un mot de sympathie, je ne puis, pour ma part, éprouver aucun enthousiasme.

Mais ce n'est pas tout. Pourquoi le Gouvernement refuse-t-il un referendum? Le ministre du Commerce dit que c'est une motion dilatoire proposée pour gagner du temps. Le premier ministre a offert une élection, mais il a refusé un referendum, et il a été dit des deux côtés de la Chambre que ce refus est motivé par la crainte que le referendum ne soit défait. Même des députés de la gauche qui ne partagent pas notre opinion ont parlé dans ce sens. L'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a déclaré que nous voulons un referendum parce qu'il y a des hommes opposés à la conscription qui n'ont pas le courage d'exprimer leur opinion.

Monsieur l'Orateur, celui qui n'a pas le courage d'exprimer sa pensée n'a pas le droit de dire que son voisin est un embusqué. Un homme qui n'a pas le courage de se lever dans un Parlement libre pour dire ce qu'il pense ou de se lever dans un pays libre pour exprimer son opinion n'a pas le droit de traiter son voisin de lâche. Le lâche est celui qui a peur de faire connaître sa pensée, quand il croit avoir raison. Ce Gouvernement, gouvernement à la Kaiser, sachant que le peuple ne veut pas de la conscription déclare : Mettons-leur le pied sur la gorge ; nous voulons être les maîtres. Est-ce là de la démocratie? Est-ce au nom d'une pareille démocratie qu'on va forcer notre race qui poursuit ses idéals à s'enrôler? Monsieur, il n'y a rien là-dedans pour nous enthousiasmer. Nous ne voulons pas combattre pour la liberté en Europe et jeter le Canada dans l'esclavage. A quoi bon combattre pour la démocratie en France et lutter ici contre l'autocratie. Le temps est passé où nous pouvions être jetés dans l'esclavage au nom de la liberté et aimer au nom de la haine. Unissons-nous. J'ai donné mon opinion sans réserve et sans

malice. J'ai relaté les faits, tels qu'ils sont et exposé la cause telle que je la conçois. Maintenant, j'adresse à la droite l'appel que faisait l'honorable député de Grey-Nord à mon très honorable chef ; à lui comme à tous les membres du cabinet, je demande de trouver une douzaine d'hommes de bonne volonté prêts à mettre un frein à cette campagne de dénigrement et de calomnies qui se poursuit dans l'Ontario et dans les autres provinces de langue anglaise contre les Canadiens français. Sans cela n'espérons pas la paix et l'union. Parce que nous sommes en minorité il ne faut pas croire que nous n'avons pas de cœur ; c'est tout le contraire. Nous ne pouvons que demander de la sympathie, et comment améliorer la situation sans cette sympathie, quand au contraire nous ne trouvons dans le cœur de ceux auxquels nous faisons appel que défiance sinon pire. Faisons cesser cette campagne de calomnies pour la remplacer par la bonne volonté entre les deux races et il ne sera pas nécessaire d'établir la conscription et de l'insérer dans nos statuts pour décider les Canadiens français de la province de Québec à s'enrôler. Faites preuve de sympathie à l'égard du Canadien français de la province de Québec et il saura vous rendre la pareille et vous prouver qu'il est loyal et sincère. Les choses qui lui sont chères, son foyer, sa langue et sa foi, lui ont inspiré la patience dans des circonstances où tout autre homme aurait cédé à la colère. C'est l'amour de la patrie qu'il a découverte et conquise qui lui a imposé silence. Si j'étais jeune et en état de m'enrôler je croirais que les conditions que je viens de décrire justifieraient mon abstention.

Si la population de la province de Québec n'a pas répondu, la faute n'en est pas au chef de l'opposition ni à la députation de cette province, qui siège à gauche, mais il faut s'en prendre aux causes que j'ai énumérées.

Extraits des Débats de la Chambre des Communes du Canada, 1917.

Vote sur la 2e lecture du Bill de la Conscription

VOL. III, PAGE 3178

"La motion de Sir Robert Borden tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill No. 75) relatif au service militaire, est mise aux voix et adoptée."

Ont voté contre: MESSIEURS

| | | | |
|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|
| Achim. | Descarries. | Lachance. | Mondou. |
| Barrette | Devlin. | Lafortune. | Murphy |
| Bellemare. | Ethier. | Lancot. | Oliver. |
| Bickerdike. | Forget (Sir Rodolphe. | Lapointe (Kamo'ka). | Pacaud. |
| Boivin | Fortier. | Lapointe (Montréal- | Papineau. |
| Boulay | Gauthier | (St-Jacques). | Paquet. |
| Bourassa. | (St-Hyacinthe) | Laurier (Sir Wilfrid) | Pateñaude. |
| Boyer. | Gauvreau. | Lemieux. | Power. |
| Brouillard. | Girard. | McCrea. | Proulx. |
| Bureau. | Guilbault. | Marcil (Benaventure) | Robb. |
| Cardin. | Hughes. | Marcile (Bagot) | Séguin. |
| Chisholm. | King (I. P. E.) | Martin. | Tobin. |
| Copp. | Kay | Michaud. | Turgeon. |
| Delisle. | Kyte. | Molloy. | Verville. |
| Demers. | | | Wilson (Laval) — 55. |

Ont voté pour: MESSIEURS

| | | | |
|----------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Alguire. | Clark (Bruce) | Hanna. | Marshall. |
| Ames (Sir Herbert) | Clark (Red-Deer) | Hartt. | Meighen. |
| Armstrong (Lambton) | Clarke (Wellington) | Hazen. | Merner. |
| Armstrong (York, O.) | Clements. | Henderson. | Middlebro. |
| Arthurs. | Cochrane. | Hepburn. | Morphy. |
| Ball. | Cockshutt. | Hughes (Sir Sam.) | Morris. |
| Barnard | Cromwell. | Jameson. | Morrison. |
| Bennett (Calgary) | Crothers. | Kemp. | Munson. |
| Bennett (Simcoe) | Cruise. | Knowles. | Nesbitt. |
| Best. | Currie. | Lalor. | Neely. |
| Blain. | Davidson. | Lewis. | Nicholson |
| Blondin. | Doherty. | Loggie. | Nickle. |
| Borden (Sir Robert) | Donaldson. | Maedonell. | Northrup. |
| Bowman. | Douglas. | MacLean (Halifax) | Osler (Sir Edmund) |
| Boyce. | Edwards. | MacLean (York, Ont.) | Pardee. |
| Boys. | Elliott. | MacNutt. | Paul. |
| Brabazon. | Fisher. | McCoig. | Rainville. |
| Bradbury. | Foster (Sir George) | McCraney. | Reid. |
| Buchanan. | Fripp. | McCurdy. | Robidoux. |
| Burnham. | German. | McLean (Queen I. P. | Roche. |
| Burrell. | Glass. | E.) | Rodgers. |
| Carvell. | Graham. | McLean (Sunbury) | Ross. |
| Champagne. | Green. | McLeod. | Schaffner. |
| Charlton. | Guthrie. | McMillan. | Scott. |

Sévigny.
Sexsmith.
Shepherd.
Sinclair.
Smith.
Steele.
Stevens.
Stewart (Hamilton)
Sutherland.

Taylor.
Thoburn.
Thompson (Yukon)
Thomson, Qu'Appelle
Thornton.
Truax.
Turrieff.
Walker.
Wallace.

Webster.
Weichel.
White (Sir Thomas)
Wilson (Wentworth)
Wright.— 102.
Ont pairé
Contre le bill:
D.-D. McKenzie.

W. Carroll.
Wm. Pugsley.

Pour le bill :

Dugald Stewart.
H.-B. Tremaine.
J.-J. Carrick.

VOTE SUR LA TROISIÈME LECTURE DU BILL DE LA CONSCRIPTION

Extraits des Débats de la Chambre des Communes du Canada, 1917.

VOL. IV, PAGE 3857 et 3858

“ La motion de Sir Robert Borden tendant à la troisième lecture du projet de loi relatif au service militaire est mise aux voix et adoptée.”

Ont voté pour: MESSIEURS

Ames (Sir Herbert)
Armstrong (Lambton)
Armstrong (York)
Arthurs.
Ball.
Bennett (Calgary)
Bennett (Simcoe)
Best.
Blain.
Borden (Sir Robert)
Bowman.
Boys.
Brabazon.
Bradbury.
Buchanan.
Burnham.
Burrell.
Carrick.
Carvell.
Champagne.
Charlton.
Clark (Bruce)
Clark (Red-Deer)
Clarke (Wellington)
Clements.
Cochrane.

Cromwell.
Crothers.
Cruise.
Currie.
Doherty.
Donaldson.
Douglas.
Edwards.
Elliott.
Fisher.
Foster (Sir George)
Fripp.
Glass.
Graham.
Green.
Guthrie.
Hanna.
Henderson.
Hughes (Sir Sam.)
Knowles.
Lalor.
Lewis.
MacDonald
MacLean (Halifax)
MacLean (York, Ont.)
MacNutt.

McCoig.
McCraney.
McCurdy.
McLean, (Queen I. P.
E.)
McMillan.
Marshall.
Meighen.
Merner.
Middleboro.
Morphy.
Morris.
Morrison.
Munson.
Nesbitt.
Neely.
Nicholson.
Nickle.
Northrup.
Pardee.
Paul.
Rainville.
Reid.
Roche.
Rogers.
Ross.

Schaffner.
Scott.
Sévigny.
Sexsmith.
Shepherd.
Smith.
Stanfield.
Steele.
Stevens.
Stewart (Hamilton)
Stewart (Lunenburg)
Sutherland.
Taylor.
Thoburn.
Thompson (Yukon)
Thomson (Qu'Appelle)
Tremain.
Turiff.
Walker.
Wallace.
Webster.
Weichel.
White (Sir Thomas)
White (Victoria, Alta.)
Wright

Ont voté contre: MESSIEURS

Achim.
Barrette.
Bellemare.
Boivin.
Bourassa.
Boyer.
Brouillard.
Bureau.
Cardin.
Chisholm
Delisle.
Demers.
Devlin.
Ethier.
Fortier.
Gauthier (St-Hyacinthe).
Gauvreau.
Girard.
Kyte.

Lachance.
Lanctôt.
Lapointe (Kamo'ka).
Lapointe (Montréal-St-Jacques).
Laurier (Sir Wilfrid).
Lemieux.
MacDonald.
McCrea.
McKenzie.
Marcil (Bonaventure)
Marcile (Bagot).
Martin.
Michaud.
Molloy.
Murphy.
Oliver.
Pacaud.
Papineau.

Patenaude.
Power.
Proulx.
Séguin.
Tobin.
Turgeon.
Verville.— 44.

Kemp (Sir Edward)
Wilson (Wentworth)
Robidoux.
MacLean (Queen-Sudbury)

Contre :

Lafortune.
Hughes (I.P.E.)
Béland.
Pugsley.
Carroll.
Kay.
Paquet.
Robb.
Wilson (Laval)
Copp.
Mondou.

Ont pairés :

Pour :

Boyce.
Jameson.
Chabot.
Hazen.
Davidson.
Nickle.
Barnard.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 439

LECTURE NOTES

BY [Name]

Extrait du NOUVELLISTE, mardi, 18 octobre 1921

UN DÉFI

DE

M. JACQUES BUREAU

“ J'affirme et je déclare que j'ai parlé et voté contre le Bill de la Conscription. Les Débats Officiels de la Chambre des Communes le démontrent. Quand M. Borden a proposé la deuxième lecture de cette loi, on trouvera à la page 3178, Volume III, du compte-rendu Officiel des Débats, 1917, que j'ai voté contre. On trouvera dans les mêmes Débats, Volume IV, 1917, à la page 3857, quand la Motion Borden pour que le Bill soit lu une troisième fois, a été présentée, que j'ai voté contre.

“ Si quelqu'un doute de l'authenticité des citations que je fais, je suis prêt à en laisser la vérification à l'honorable juge Duplessis, père de Maurice. Si l'affirmation que je fais n'est pas exacte, je suis prêt à me retirer de la lutte en faveur du Dr Normand. Si, d'un autre côté, mon affirmation est exacte, le Dr Normand, en homme d'honneur, devrait en faire autant. Il devrait se retirer et me laisser le champ libre.”

JACQUES BUREAU.